

PROCES-VERBAL DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 AVRIL 2017

L'an deux mille dix-sept, le vingt-sept du mois d'avril à 18 heures 45, le Conseil Municipal dûment convoqué le 21 avril deux mille dix-sept, s'est réuni en la salle des délibérations de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. RANQUET, Premier Adjoint au Maire.

PRESENTS : M. RANQUET, Premier Adjoint au Maire,
M. GALIOTTO (à partir de 18h55), Mme HAMA, M. BOUMEDJANE, M. VILTART, M. KAMATE, Mme LEMARCHAND, Mme PEPE, Mme COMAYRAS, Mme VIOLET, Mme HERSEMEULE, M. HITACHE, Adjoint au Maire,
M. PERRIER (à partir de 18h50), Mme DELMOTTE, M. SAIA, M. RUBIO, M. DI CIACCO, Mme BOUR, Mme ROUSSIERE, Mme GOURSONNET, M. MUSQUET, M. CARRE, Mme SURENDIRAN (à partir de 19h15), M. THEVENOT, M. RAMOS, Mme BUFFET, M. BRAMY, M. SOUBEN, Mme DELMAS, M. MIGNOT, M. GAY, Mme MILOT, Conseillers Municipaux.

EXCUSES : M. MEIGNEN, Maire, (procuration à M. RANQUET), Mme CERRIGONE, Adjointe au Maire, (procuration à Mme LEMARCHAND), M. DRINE, Adjoint au Maire, (procuration à M. KAMATE), Mme KHALI, Adjointe au Maire, (procuration à Mme COMAYRAS), M. VAZ, Conseiller Municipal, (procuration à Mme PEPE), Mme HAMIDI, Conseillère Municipale, (procuration à M. BOUMEDJANE), Mme SEGURA, Conseillère Municipale, (procuration à M. CARRE), M. BARRES, (procuration à Mme MILOT), Mme TANSERI, Conseillère Municipale, (procuration à Mme BUFFET), Mme MOHANANDAN, Conseillère Municipale, (procuration à M. MIGNOT).

ABSENTS : Mme CAN, Conseillère Municipale, Mme GONCALVES, Conseillère Municipale, M. AMRANE, Conseiller Municipal.

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales. M. RUBIO ayant obtenu l'unanimité des suffrages exprimés, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

M. JEAN-PHILIPPE RANQUET :

Bonsoir Mesdames, bonsoir Messieurs. Je remplacerai M. le Maire, à qui nous souhaitons un bon rétablissement. Nous débutons ce troisième Conseil Municipal de l'année 2017. Je vous donne la liste des excusés et procurations.

ÉLECTION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

M. JEAN-PHILIPPE RANQUET :

Emile RUBIO est-il d'accord pour être secrétaire de séance ? Nous procédons au vote.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 28 voix POUR, 9 voix ABSTENTIONS (le groupe d'opposition « Blanc-Mesnil au cœur ») 2 voix ABSTENTIONS (le groupe d'opposition « Vert et Ouvert »),

- PROCEDE à la nomination de M. Emile RUBIO, secrétaire de l'Assemblée, pris parmi ses membres en application de l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2017
--

M. JEAN-PHILIPPE RANQUET :

Y a-t-il des remarques ? M. SOUBEN.

M. JEAN-YVES SOUBEN :

Je sais que nous n'avons pas la même conception de la démocratie : règlement intérieur illégal, pas de commission pour associer toutes les composantes du Conseil Municipal, mais il faut expliquer au secrétaire de séance quelles sont les responsabilités qui lui incombent.

M. MUSQUET n'a même pas relu le PV. C'est la moindre des choses. A la page 5 de mon intervention, c'est incompréhensible, mieux, c'est risible. Je commence par « j'apporte une précision » et ça ne précise rien du tout, au contraire, ça complique, parce qu'à la retranscription le SITOM est devenu SYCTOM et c'est la différence entre les deux que je voulais préciser. C'est pareil pour Hervé BRAMY, je ne pense pas qu'il confonde les deux car il a précisé « SITOM 93 ».

Avec SYCTOM qui est régional, ça ne veut plus rien dire du tout. Que le personnel qui retranscrit ne fasse pas la différence, cela se comprend, c'est pourquoi je voulais faire cette précision, mais le secrétaire de séance doit relire et s'il y a des propos difficiles à comprendre il doit enjoindre les auteurs et clarifier le texte. Je me permets de rappeler que ce PV est accessible au public et doit donc être compréhensible.

Il serait bon que le Maire relise les PV car il y a plein de questions qu'on lui pose auquel il promet toujours des réponses qu'on attend toujours.

M. JEAN-PHILIPPE RANQUET :

C'est noté. Qui vote pour l'approbation de ce procès-verbal ?

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 29 voix POUR, 9 voix ABSTENTIONS (le groupe d'opposition « Blanc-Mesnil au cœur ») 2 voix CONTRE (le groupe d'opposition « Vert et Ouvert »),

- APPROUVE le procès-verbal du Conseil Municipal du jeudi 30 mars 2017.

1. PROJET URBAIN SECTEUR SEMARD

M. JEAN-PHILIPPE RANQUET :

Je vous fais une petite synthèse, ensuite vous aurez un visuel.

Ce projet s'inscrit dans le cadre des orientations définies au PLU. En effet, situé au pied de la gare RER, ce secteur constitue une des priorités de la municipalité en termes de politique urbaine. Plusieurs enjeux sont au cœur de ce projet :

- Un enjeu de diversification de l'offre de logements, avec la construction de près de 245 logements en accession.
- Un enjeu environnemental avec la certification NH Habitat sur l'ensemble de la production de logements guidée par des normes d'écoconstruction et d'écogestion l'ensemble étant édifié autour d'un cœur vert qualitatif.
- Un enjeu d'intermodalité et de sécurisation du stationnement aux abords de la gare et notamment, en accord avec le STIF, la reconstitution des quelque 200 places au sud des voies ferrées ainsi que la réalisation d'une traversée douce de ces mêmes voies. C'est la société Altarea Cogedim qui sera le promoteur de ce projet. Pour ce faire, il convient successivement de désaffecter et déclasser une partie des parcelles pour la partie occupée aujourd'hui par le parking et le parc, d'approuver la cession de l'ensemble parcellaire d'une superficie de 8 304 m² pour un montant global de 7,12 M€ et d'autoriser ladite société à déposer toutes les demandes d'autorisation d'urbanisme se rapportant à ce projet.

Nous passons au visuel pour vous expliquer un peu le projet urbain du secteur Sémard.

Nous faisons une suspension de séance pour que Mme MIRI puisse exposer ce projet.

(suspension de séance)

M. JEAN-PHILIPPE RANQUET :

Nous allons reprendre la séance. Y a-t-il des remarques, des questions sur ce projet ?
M. MIGNOT.

M. DIDIER MIGNOT :

Quelques remarques, d'abord d'ordre général. Je pense que cela ne vous étonnera pas, on est loin de la campagne « Sauvons nos pavillons » et « Non à béton-Mesnil » avec ce projet, c'est un choix que vous faites. On peut regretter qu'une fois de plus les terrains municipaux soient vendus, et uniquement dédiés à la promotion immobilière.

C'est une zone près de la gare RER, donc un endroit stratégique. Un contrat de pôle gare avait été signé, mais où il n'était pas nécessairement prévu de faire des logements de cette nature ; y compris on avait évoqué en son temps l'installation d'une patinoire intercommunale, etc., et surtout je crois qu'il faut... On ne peut pas juger sur pièce (ce que je peux comprendre), les plans sont trop imprécis, mais la question des circulations des transports en commun est évidemment essentielle pour rattacher une ligne B du RER et notamment la circulation des bus, la dimension gare routière (pas au sens Pablo Picasso à Bobigny), mais une circulation des bus pouvant se faire bien plus correctement qu'aujourd'hui devait être prévue, notamment pour relier à terme cette gare RER B de la ligne 16 au parc urbain du métro. Tout un projet urbain semble passer complètement sous la coupe de l'intérêt de la promotion immobilière aujourd'hui dans notre Ville. C'est ce que nous pouvons regretter.

Nous nous prononcerons contre ce projet. Une fois de plus, il n'y a pas un seul logement social construit sur cette opération.

Après, il y a une question de phasage. Nous avons besoin de savoir quand les choses vont se réaliser, notamment en lien avec l'encorbellement, si j'ai bien compris ce sera un encorbellement du pont des Sables ; c'est très important de savoir comment les choses vont se réaliser dans le temps. Aujourd'hui, on n'a pas de précisions sur le sujet, c'est extrêmement préoccupant, pour plusieurs raisons : la suppression des parkings va entraîner... J'entends bien le transfert sur la partie Sud, mais si l'encorbellement n'est pas là avant, ça va poser de graves problèmes, y compris en matière d'écologie car les gens vont renoncer à prendre leur voiture, vu les conditions de traversée du pont, pour aller prendre le RER.

Une autre question se pose : le nombre d'enfants qui vont habiter cette opération immobilière. Où vont-ils aller à l'école ? L'école la plus proche est Paul Eluard, de l'autre côté du pont. Je pense qu'il est hors de question qu'on fasse traverser un pont dans les conditions d'aujourd'hui à des enfants, ce serait extrêmement dangereux.

Ce sont de vrais sujets. Je pense qu'on ne peut pas entamer une telle opération sans que nous ayons un encorbellement du pont des Sables, dans des conditions dignes d'accueil, notamment d'enfants qui pourraient traverser ce pont.

Ce sont quelques remarques. Le fond, c'est qu'une fois de plus c'est 7 M€ si j'ai bien lu...

M. JEAN-PHILIPPE RANQUET :

D'ailleurs, c'est vendu plus cher par rapport au prix des Domaines.

M. DIDIER MIGNOT :

Bien sûr, je ne suis pas inquiet pour Altarea Cogedim, mais...

M. JEAN-PHILIPPE RANQUET :

Mais peu importe, on parle par rapport à la Ville...

M. DIDIER MIGNOT :

Laissez-moi finir, M. RANQUET, le promoteur fera « la culbute », je ne suis pas inquiet, surtout qu'il a beaucoup d'opérations au Blanc-Mesnil, à Bobigny, à Aulnay, il va s'y retrouver, et tant mieux si on arrive à avoir un peu plus d'argent. Je veux dire qu'à force de vendre les terrains municipaux et le patrimoine qui est le bien commun de tous les Blanc-Mesnilois, ça finira par poser problème, et ces biens et ce patrimoine des Blanc-Mesnilois, ce n'est pas extensible à souhait, au bout d'un moment on aura bien du mal à équilibrer les budgets, mais c'est dans le moyen terme, puisqu'on aura tout vendu et c'est « one shot », les recettes qui sont faites aujourd'hui ne seront pas renouvelables les années prochaines.

Voilà quelques remarques d'ordre général, et une question très précise sur le phasage des opérations.

M. JEAN-PHILIPPE RANQUET :

Patricia, as-tu quelque chose à répondre à M. MIGNOT ?

MME PATRICIA BOUR :

Oui, quand M. MIGNOT dit qu'il n'était pas prévu d'augmenter le nombre de logements sur cette zone, j'ai quand même retrouvé un document qui montre (*bruit de micro – Mme BOUR déplie un plan*) supprimer une partie du parc, ce que nous ne faisons pas, pour construire des logements (*bruit de micro – Mme BOUR replie un plan*) quelques reliquats.

M. JEAN-PHILIPPE RANQUET :

En 2013, vous avez quand même signé un contrat de développement territorial permettant de créer 1 020 logements par an. Nous suivons la continuité.

M. DIDIER MIGNOT :

Heureusement ! Qui a dit que nous étions contre la construction de logements ?

M. JEAN-PHILIPPE RANQUET :

Si, vous votez contre !

M. DIDIER MIGNOT :

Non. Il faut y compris densifier. On peut avoir ce débat autant que de besoin. On n'est pas contre la construction de logements ; 8 000 habitants dans le Blanc-Mesnil attendent des logements !

M. JEAN-PHILIPPE RANQUET :

Ce n'est pas d'aujourd'hui.

M. DIDIER MIGNOT :

Il y a 2 800 demandeurs, ça fait à peu près 8 000 habitants. Je compte les enfants car c'est souvent très embêtant pour les enfants d'être à trois dans une chambre quand on a ses devoirs à faire, vous savez tous ces problèmes-là, donc pour la plupart ces gens-là n'auront pas accès à ces logements. C'est un vrai problème. Personne n'est opposé ici à la construction de logements, mais ce sont des choses qui se réfléchissent et on assiste à des opérations immobilières qui poussent comme des champignons et on a vraiment l'impression que rien n'est cohérent.

Cela aurait été bien que cette question aujourd'hui de l'aménagement de Sémard fasse l'objet d'un débat public.

M. JEAN-PHILIPPE RANQUET :

Il y en aura un.

M. DIDIER MIGNOT :

Mais les plans sont déjà faits, l'architecte est désigné, c'est Xavier BOHL qui est toujours le même...

M. JEAN-PHILIPPE RANQUET :

Oui, mais ça ne s'arrête qu'au projet actuellement.

M. DIDIER MIGNOT :

Cela ne s'appelle pas « concertation » mais « présentation de projet », c'est différent, que de dire aux gens qui habitent ce quartier, et la Ville en général : « Voilà, on va installer 245 logements supplémentaires sur cette partie du territoire », comme pour « on va installer 1 000 logements supplémentaires et 300 d'un côté, sur le projet de la gare future », « on va installer 2 500 logements supplémentaires aux Tilleuls », à mon avis ce serait intéressant que tous ces éléments fassent l'objet d'un débat public. C'est tout, on ne va pas reprendre le débat pendant des heures là-dessus.

M. JEAN-PHILIPPE RANQUET :

Mais on fait un débat actuellement ; on n'en parle pas, là ?

M. DIDIER MIGNOT :

Je parle de la population, M. RANQUET.

M. JEAN-PHILIPPE RANQUET :

M. BRAMY.

M. HERVE BRAMY :

Je voudrais rebondir sur un aspect. Dans la note vous nous dites que le promoteur, généreusement, va acheter un peu plus cher les terrains, par rapport au prix des Domaines, je suppose, mais je lis dans la note que le montant du mètre carré de SDP logement est de 475 € et de 187 € pour les commerces.

Pourriez-vous m'indiquer (on doit avoir ces chiffres d'ores et déjà) le prix finalement de vente du mètre carré logement, demain ? Ils peuvent mettre un peu plus de sous au démarrage pour amorcer la pompe, je le conçois tout à fait, mais je pense qu'ils vont rentrer très largement dans leurs frais.

M. JEAN-PHILIPPE RANQUET :

Comme ce n'est pas la Ville qui vend, on ne peut pas vous donner les prix ; ce sont les promoteurs. Eux seuls peuvent vous dire combien coûtera le mètre carré quand ils vendront leurs appartements. Patricia.

MME PATRICIA BOUR :

D'après les premières estimations que l'on a, ce serait à peu près entre 3 500 et 3 800 € par mètre carré. C'est à peaufiner.

M. HERVE BRAMY :

On fera le calcul et on reviendra devant vous avec ce dossier. Pour allonger un peu la sauce sur ce que disait mon collègue, Didier MIGNOT, les biens communs à toute la population qui sont la propriété de tous et de toutes, devraient faire l'objet d'un débat, d'une présentation avec avis de la population, avant d'être attribués à des promoteurs. Si c'est pour réaliser des équipements municipaux qui servent l'intérêt de tous, évidemment, c'est pour ça qu'en partie on a acheté ces biens, mais si c'est pour simplement régaler en grande partie les promoteurs, car c'est ce qui va se passer finalement, nous sommes un peu interrogatifs.

On souhaiterait (ce sera peut-être à voir avec le Maire quand il ne sera plus malade) qu'il y ait un vrai débat sur cette question-là au Conseil Municipal, que nous ayons un échange sérieux sur la propriété commune et ce que fait la Ville de la propriété qui appartient à tous les Blanc-Mesnilois, puisqu'on l'a en partie achetée avec les impôts des uns et des autres.

Ma deuxième question : je vous avoue que je ne sais pas comment sera vécu le déplacement du parking. On parle des Blanc-Mesnilois qui se rendent à la gare, il ne faut pas que ce soit un obstacle à ce qu'ils prennent les transports en commun. On va me dire qu'ils traverseront le pont, mais en fonction des conditions de vie des uns et des autres ce sont des petits obstacles qui peuvent modifier les bonnes pratiques de développement durable – je me tourne vers mes collègues écologistes. Que deviendront les parkings du magasin LIDL ? Comment cette partie-là sera-t-elle traitée ? C'est le magasin ALDI, ce n'est pas grave...

M. JEAN-PHILIPPE RANQUET :

Les commerces seront déplacés et relogés dans de nouveaux bâtiments. Ce n'est pas ça ? Patricia.

MME PATRICIA BOUR :

C'est une proposition qu'on fera à ALDI, mais il n'y a rien d'acté. On prévoit de faire quand même des commerces en rez-de-chaussée pour développer la zone de chalandise, quasiment inexistante, sur cette zone.

M. JEAN-PHILIPPE RANQUET :

Il faut savoir que ce parc actuellement n'est pas forcément sécurisé, certainement qu'après ces constructions les gens auront un beau parc, et sécurisé. Déjà, il y a un plus. Deuxièmement, tout ce qui est équipement public sera payé aussi par les promoteurs donc c'est encore un plus. On a une avancée par rapport à tout ce quartier qui changera dans les années à venir, avec toutes ces constructions. Patricia.

MME PATRICIA BOUR :

M. MIGNOT a posé aussi la question : où iront les enfants ? Mais où vont les enfants actuellement ?

M. DIDIER MIGNOT :

Pour l'instant ils vont à Vallès.

MME PATRICIA BOUR :

Pourquoi ceux-ci n'iraient-ils pas à Vallès ?

M. DIDIER MIGNOT :

Je ne sais pas s'il faut refaire toute l'histoire mais on a un problème depuis longtemps (nous en sommes tous conscients) de surcharge de nos effectifs scolaires dans le centre-ville, et une des solutions, y compris pour les enfants de Pierre Sépard, était d'aller à l'école Paul Eluard qui avait à un moment donné des locaux disponibles, en tout cas qui est une école plus grande.

Je m'étais refusé à faire cela car il n'y avait pas de sécurisation de la traversée du pont. C'est tout à côté du pont de l'autre côté, et moins loin que Vallès, donc c'est stupide d'imaginer... On n'est pas d'accord, on ne va pas s'affronter sur le projet, mais l'arrivée de nouvelles familles dans cette partie de la Ville... L'idéal serait que les enfants aillent à l'école Paul Eluard pour des raisons de disponibilités de locaux, donc il faut qu'ils puissent traverser ce pont dans de bonnes conditions, c'est tout.

Même si on n'est pas d'accord, vous allez le réaliser, mais la question du phasage est importante car il est hors de question, à mon sens, de faire traverser par des gamins ce pont extrêmement dangereux. On construit ces logements sans que l'encorbellement du pont soit fait. J'essaie de faire avancer le débat. Mon propos n'est pas polémique, c'est dire : « Attention, des gamins auront éventuellement à traverser cette route », c'est tout.

M. JEAN-PHILIPPE RANQUET :

M. RAMOS.

M. ALAIN RAMOS :

Une question simple : ça supprimera combien de places de parking sur le parking Nord ? Le parking souterrain et les parkings aériens, ça fait combien de places en moins ?

M. GABRIEL GALIOTTO :

C'étaient des parkings inutilisés, vous le savez bien, M. RAMOS.

M. ALAIN RAMOS :

J'ai posé une question précise : combien de parkings cela supprime ?

M. JEAN-PHILIPPE RANQUET :

Aucune, puisqu'il y aura une création. On reprend le parking qui est à côté de la déchetterie municipale, et de l'autre côté c'est pareil. Il y aura à peu près, je crois, 250 places de parking.

M. ALAIN RAMOS :

Ça supprime 250 places de parking ?

M. JEAN-PHILIPPE RANQUET :

Non, on construit dans l'ensemble de l'opération 250 places.

M. ALAIN RAMOS :

Où reconstruisez-vous ces 250 places supplémentaires ? A la place du parking souterrain et du parking aérien ?

M. JEAN-PHILIPPE RANQUET :

Il y a déjà un parking en face de la déchetterie municipale.

M. ALAIN RAMOS :

La place du 19 Mars, d'accord, et de l'autre côté.

M. JEAN-PHILIPPE RANQUET :

Et de l'autre côté aussi.

M. ALAIN RAMOS :

Mais ça ne fait pas des places supplémentaires ! Elles existent déjà.

M. JEAN-PHILIPPE RANQUET :

Non, de l'autre côté il n'y a pas de places de parking. Donc, ce sera un parking supplémentaire, réaménagé d'une autre façon.

M. ALAIN RAMOS :

Mais attendez, la place du 19 Mars, il y a un parking ! Il faut arrêter !

M. JEAN-PHILIPPE RANQUET :

On aura des parkings partout. Patricia.

MME PATRICIA BOUR :

On va supprimer 200 places d'un côté, il y en a 250 de l'autre. Ces parkings vont être réaménagés, sécurisés.

M. ALAIN RAMOS :

OK, la sécurité c'est votre dada, mais le problème c'est en termes de places. Si vous supprimez 250 places au Nord, au Sud il n'y a pas 250 places.

M. JEAN-PHILIPPE RANQUET :

On va justement réaménager cet endroit pour avoir 250 places/260 places.

M. ALAIN RAMOS :

Alors il faut nous expliquer dans votre projet où vous les mettez, comment et à quel moment vous les faites. En plus, nous expliquer comment la circulation se fera sur ce pont, avec 250 voitures supplémentaires qui passeront aux heures de pointe.

M. JEAN-PHILIPPE RANQUET :

Comme aujourd'hui... Ceux du Sud traversent le pont.

Ah non ? Eh bien voyons !

MME PATRICIA BOUR :

C'est un travail actuellement en cours de réflexion avec le STIF, parce que c'est bien sûr nécessaire.

M. ALAIN RAMOS :

Donc 250 places en moins...

M. JEAN-PHILIPPE RANQUET :

Mais non, il n'y a pas 250 places en moins ! Ça y est, il va commencer !

M. ALAIN RAMOS :

Le parking Nord, c'est bien 250 places ?

MME PATRICIA BOUR :

200 places !

M. ALAIN RAMOS :

Vous n'en mettez pas 250 en plus de l'autre côté, ou alors vous nous dites sur quel terrain vous le faites !

MME PATRICIA BOUR :

C'est le STIF qui travaille actuellement sur cette problématique, Monsieur.

M. JEAN-PHILIPPE RANQUET :

Brigitte, veux-tu dire quelque chose ?

MME BRIGITTE LEMARCHAND :

Quand on dit qu'on vend les bijoux de famille, a priori c'était prévu avec l'ancienne municipalité puisqu'il était quand même prévu de réaménager ce pôle-là.

M. ALAIN RAMOS :

Non.

MME BRIGITTE LEMARCHAND :

Ne nous faites pas l'injure d'être stupides au point de ne pas remettre à l'identique le nombre de places de parking. Quand nous mettons en place des nouveaux projets nous réfléchissons aux enfants et bien évidemment, à chaque fois – ce que vous n'avez pas fait par le passé – on imagine mettre des classes...

On va en parler, du Dojo, avec vos mensonges ! C'est bon. A chaque fois, on réfléchit pour les classes, pour les enfants, donc ne nous faites pas l'injure d'être stupides, de faire des constructions qui n'ont ni queue, ni tête, d'être complètement abrutis et de ne penser à rien !

On a des ingénieurs qui travaillent sur le sujet, des gens qui ont des compétences. Pour traverser le pont, évidemment on réfléchit à une passerelle parce que je suis Blanc-Mesniloise de naissance et je sais très bien qu'il y a eu de nombreux accidents et que cette voie-là est extrêmement dangereuse. Aujourd'hui, même une personne en chaise roulante ne passe pas sur le pont, on n'a pas l'espace qui le permet. Donc, évidemment on est en train de réfléchir à un certain nombre de solutions, entre autres une passerelle piétons.

Ce problème ne date pas de nous, depuis trois ans, M. MIGNOT, mais de la nuit des temps. Comptez sur nous, nous sommes là pour améliorer la vie des Blanc-Mesnilois et faire en sorte que les choses soient de mieux en mieux. Pensez bien qu'on a des gens qui réfléchissent sur tous les inconvénients que vous mettez en avant, ils sont là pour y penser. Nous ne sommes pas là pour faire en sorte que les Blanc-Mesnilois vivent des handicaps parce que nous faisons des constructions, pas du tout.

D'autre part, je voudrais rappeler qu'on n'a pas la même vision des choses, effectivement. On a environ 45 % de logements sociaux sur la Ville, ça ne vous a pas échappé que notre politique n'est pas la même que la vôtre et qu'effectivement il n'y aura pas d'accroissement de logements sociaux, point. Après, on peut toujours avoir le débat sur : logements sociaux/pas sociaux. Nous avons été élus, M. le Maire a un programme, nous le suivons et nous faisons en sorte d'avoir des constructions de très bonne facture, qui donnent un visuel à la Ville, et notre Ville aujourd'hui est très attrayante car nous sommes une Ville qui va de l'avant.

M. DIDIER MIGNOT :

Vous me dites que vous pensez à tout, très bien, dans ce cas donnez-moi la réponse. Quel est le phasage ?

MME BRIGITTE LEMARCHAND :

On est en projet, M. MIGNOT. On vous présente...

M. DIDIER MIGNOT :

Comme ce n'est pas vous qui réalisez l'encorbellement, mais le Conseil départemental, ce sont des choses importantes. Je vois ici un projet d'immeuble, je ne vois pas de projet d'encorbellement du pont des Sables donc je vous pose la question, quel est le phasage ?

MME BRIGITTE LEMARCHAND :

Parce que ce n'est pas le sujet aujourd'hui.

M. DIDIER MIGNOT :

Et pouvez-vous me garantir, car c'est important pour les Blanc-Mesnilois, que l'encorbellement sera réalisé avant la construction des immeubles ? Puisque vous pensez à tout. Je comprends votre... A la limite, je ne mets pas en cause ce que vous me dites, Mme LEMARCHAND, je vous demande simplement d'apporter une réponse à cette préoccupation essentielle : comment éventuellement ce passage se fera. Je vous dis qu'il faut faire attention, vous me dites que vous le faites, très bien, et j'en suis content. Ce n'est pas à moi que ça profite, ni à vous, c'est aux Blanc-Mesnilois, pour traverser en toute sécurité.

MME BRIGITTE LEMARCHAND :

On est bien d'accord.

M. DIDIER MIGNOT :

Je n'ai pas de problème là-dessus, simplement, il nous faut le phasage. Pouvez-vous aujourd'hui nous dire que l'encorbellement sera réalisé avant les immeubles ? Je m'excuse mais c'est important donc vous me dites soit oui, soit non, mais répondez-moi quelque chose, c'est tout. Je propose qu'on n'épilogue pas sur le sujet, mes collègues veulent aussi parler.

MME PATRICIA BOUR :

L'objectif est bien en effet de construire la passerelle au préalable. Nous sommes en contact avec nos partenaires et c'est l'objectif que nous souhaitons atteindre.

M. JEAN-PHILIPPE RANQUET :

Mme DELMAS.

MME ANNE-MARIE DELMAS :

Vous nous avez dit tout à l'heure que le promoteur allait construire des équipements publics, je n'ai rien vu dans le dossier. Pouvez-vous préciser quel type d'équipement public il construira dans le cadre de cette opération ?

M. JEAN-PHILIPPE RANQUET :

Tous les équipements actuels sont améliorés dans ce projet, les équipements publics seront pris en charge par les promoteurs. Actuellement, effectivement, ce n'est pas marqué parce que...

MME ANNE-MARIE DELMAS :

Je vais reposer ma question : lequel ? Quel équipement public est pris en charge par le promoteur dans cette opération ? C'est précis comme question.

M. JEAN-PHILIPPE RANQUET :

Le parc, les équipements sportifs et les jeux d'enfants. Deux classes seront financées, si je ne me trompe pas. Patricia, tu peux peut-être rajouter quelque chose ?

MME PATRICIA BOUR :

La recette financière permet que le promoteur contribue à la création de deux classes.

M. JEAN-PHILIPPE RANQUET :

M. GAY.

M. FABIEN GAY :

Je ne reviens pas sur un certain nombre de points que Didier MIGNOT a donnés, sur le « one shot » financier, sur notre inquiétude aussi sur comment on fonctionne. On a un projet qu'on découvre, on nous demande de voter sur trois délibérations. Je suis désolé mais un projet, une page et demie, avec une présentation qui a duré 2 mn 37... Je n'en ai parlé avec personne dans le groupe mais : première délibération, se prononcer sur le principe de désaffectation et de déclassement, pourquoi pas ? Mais, deuxième délibération, sur un projet de 2 mn 37 qui n'est pas bien ficelé, on le sent bien : d'habitude, personne ne parle, là six ou sept personnes prennent la parole pour essayer de sauver les meubles...

M. JEAN-PHILIPPE RANQUET :

Non, on ne sauve pas les meubles !

M. FABIEN GAY :

Et nous expliquer à chaque fois : ne vous inquiétez pas, ce n'est pas écrit mais on y a pensé.

M. JEAN-PHILIPPE RANQUET :

(...) à chaque fois, comme vous !

M. FABIEN GAY :

Très bien, on vous fait confiance. On voit depuis trois ans !

M. JEAN-PHILIPPE RANQUET :

Justement, maintenant ça fonctionne très bien.

MME BRIGITTE LEMARCHAND :

Vous avez vu que la Ville changeait bien depuis trois ans !

M. FABIEN GAY :

(...) quelques raisons d'inquiétudes. Je ne coupe jamais la parole à personne.

M. JEAN-PHILIPPE RANQUET :

Je réponds au fur et à mesure parce qu'après je ne m'en souviens plus.

M. FABIEN GAY :

Mais notez ! Je pense que vous n'êtes pas prêts. Il faut qu'on puisse en discuter avec les habitants du quartier. Il n'y a pas que le déplacement du parking et la réduction de 250 places qui impactera forcément la circulation, on le sait tous. La question de l'école, la question des équipements publics...

Fondamentalement, on l'a compris, vous ne voulez pas construire plus de logements sociaux, là on s'affrontera toujours. Mme LEMARCHAND a raison, vous avez été élus, vous avez un projet, vous continuez. Nous continuerons à dire qu'il faut du logement social parce qu'il faut équilibrer et il y a encore 8 000 personnes qui attendent un logement social, mais c'est autre chose : un projet qui aujourd'hui est mal ficelé, qui fait une page, une présentation de 2 mn 37 – j'y reviens.

On sent bien que c'est trop léger pour donner aujourd'hui un blanc-seing à 7 M€ à un promoteur immobilier. C'est sûr, c'est très attractif, parce qu'on n'a jamais vu autant de petites bâtisses se construire. D'ailleurs, à chaque fois on me dit qu'au Blanc-Mesnil c'est le Far West des promoteurs immobiliers, tout le monde a envie d'y venir... Tous les jours. Ce n'est pas sérieux qu'on se prononce aujourd'hui sur une telle chose. Je veux bien qu'y compris on ne soit pas d'accord, mais il faut un projet un peu plus ficelé que ça.

On pourrait avoir la première délibération aujourd'hui et remettre les délibérations 2 et 3 aux prochains conseils municipaux.

On ne va pas vendre... Concrètement, même si on n'est pas tous et toutes d'accord, ici, et on ne vous convaincra pas aujourd'hui de construire du logement social, ce n'est pas la question. Là, on va impacter la Ville durablement. Vous n'êtes même pas capables de nous donner le phasage, vous avez été sept à prendre la parole, personne n'est capable de répondre à cette question, donc je pense qu'il faut remettre les délibérations 2 et 3. Ce n'est pas grave. Ce n'est pas un aveu de faiblesse de votre part, c'est dans le débat d'aujourd'hui. Y compris, on peut évoluer, chacun et chacune. Il faut se dire que ce n'est pas sérieux, qu'on remet ça plus tard et on verra. On a un peu de temps avant de faire un « one shot » à 7 M€ !

Sincèrement, je ne comprends pas, si on décide de l'adopter, celles et ceux qui vont voter pour. Honnêtement, ce n'est pas bien ficelé. Il faut qu'on continue à débattre, y compris avec la population. On le portera toujours. Vous n'êtes pas d'accord avec ça, mais un projet qui impacte durablement la vie au quotidien de ces gens-là... Je prends parfois le RER B, si demain il faut que je me gare de l'autre côté, que je mette un quart d'heure à passer le pont, sincèrement...

M. JEAN-PHILIPPE RANQUET :

Quand même pas un quart d'heure !

M. FABIEN GAY :

On n'en sait rien, avec les travaux, M. RANQUET. Vous êtes incapables de nous donner une date !

Vous nous dites qu'il y aura des équipements publics qui seront payés mais ce n'est pas marqué, vous vous retournez et chacun... Je pense que vous n'êtes pas prêts. Je vois d'ailleurs encore un certain nombre d'adjoints à vos côtés qui hochent la tête, je ne dirai pas « que M. GALIOTTO », parce qu'à chaque fois il est d'accord avec moi, j'en ai vu d'autres.

M. JEAN-PHILIPPE RANQUET :

Il ne hoche pas la tête parce qu'il est d'accord avec vous !

M. FABIEN GAY :

J'en ai vu d'autres. Je pense qu'il faut reporter la deuxième et la troisième délibération.

M. GABRIEL GALIOTTO :

(...) parce que là vous faites un monologue !

M. JEAN-PHILIPPE RANQUET :

Enfin, ce n'est pas grave. Y a-t-il d'autres remarques ? Des questions ? Nous passons au vote...

Nous verrons cela la prochaine fois, on vous donnera des réponses, quand le projet sera définitif. Quand ce ne sera plus un projet, d'ailleurs.

M. FABIEN GAY :

Ce n'est plus un projet ! On va donc voter qu'on va vendre le terrain...

M. JEAN-PHILIPPE RANQUET :

Non, c'est marqué « projet ».

M. FABIEN GAY :

« Approuver la vente d'un terrain d'une superficie de 8 304 m² », non, ce n'est plus un projet, donc ce soir on décide d'approuver. Ce projet fait une page, regardez, tout le monde !

M. JEAN-PHILIPPE RANQUET :

Je vous propose, chers collègues, de passer au vote de ces trois délibérations.

- **Projet urbain secteur Sémard : Principe de désaffectation et de déclassement d'un terrain d'une superficie de 8 304 m² composé des parcelles AL 547 pour partie pour une contenance de 4 521 m², AL 567 pour partie pour une contenance de 2 385 m², AL 566 pour partie pour une contenance de 507 m² et AL 441 pour partie pour une contenance de 891 m² affectées au domaine public communal :**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 31 voix POUR, 9 voix CONTRE (le groupe d'opposition « Blanc-Mesnil au cœur ») 2 voix CONTRE (le groupe d'opposition « Vert et Ouvert »),

- APPROUVE le principe de désaffectation et de déclassement d'une partie des parcelles AL 547, AL 567, AL 566 et AL 441 affectées au domaine public communal.

- **Projet urbain secteur Sémard : Cession d'un terrain d'une superficie de 8 304 m² composé des parcelles propriétés ville AL 547 pour partie pour une contenance de 4 521 m², AL 567 pour partie pour une contenance de 2 385 m², AL 566 pour partie pour une contenance de 507 m² et AL 441 pour partie pour une contenance de 891 m² au profit de la société ALTAREA COGEDIM GRANDS PROJETS :**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 31 voix POUR, 9 voix CONTRE (le groupe d'opposition « Blanc-Mesnil au cœur ») 2 voix CONTRE (le groupe d'opposition « Vert et Ouvert »),

- APPROUVE la cession d'un terrain d'une superficie de 8 304 m² correspondant aux parcelles AL 547 pour partie pour une contenance de 4 521 m², AL 567 pour partie pour une contenance de 2 385 m², AL 566 pour partie pour une contenance de 507 m² et AL 441 pour partie pour une contenance de 891 m² au profit de la société ALTAREA COGEDIM GRANDS PROJETS
- AUTORISE monsieur le Maire à signer tout acte et document afférents à cette cession.

- **Projet urbain secteur Sémard : Autorisation donnée à la société ALTAREA COGEDIM GRANDS PROJETS de déposer les demandes d'autorisations d'urbanisme :**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 31 voix POUR, 9 voix CONTRE (le groupe d'opposition « Blanc-Mesnil au cœur ») 2 voix CONTRE (le groupe d'opposition « Vert et Ouvert »),

- **AUTORISE** la société ALTAREA COGEDIM GRANDS PROJETS à déposer toutes demandes d'autorisations d'urbanisme nécessaires à la réalisation du projet.

2. CONTRAT DE VILLE – PROGRAMMATION 2017

M. JEAN-PHILIPPE RANQUET :

En application du Contrat de Ville signé fin 2015, l'appel à projet de 2017 s'articule autour des trois axes :

- cohésion sociale,
- emploi et développement économique,
- renouvellement urbain et cadre de vie.

59 dossiers ont été retenus sur 70 présentés, validés par le comité de pilotage le 7 avril dernier, pour une enveloppe budgétaire de 515 000 €, contre 475 910 € l'an passé ; 24 actions sont portées par la Ville, leur liste est fournie en annexe du rapport adressé aux membres du Conseil Municipal, pour un montant de 267 000 €. Le solde concerne 35 actions portées par d'autres structures, dont 4 par le CCAS, au titre du programme de réussite éducative.

Y a-t-il des remarques, des questions ? M. BRAMY.

M. HERVE BRAMY :

Je vois que le comité qui a accepté les subventions fait encore une large part à l'IFAC. Très franchement, je suis toutes les semaines aux Tilleuls, je ne sais pas où passe l'argent, je ne vois aucune initiative.

La seule initiative que j'ai vue n'est pas à l'initiative de la Maison pour Tous, mais du Comité citoyen de la partie Nord, sur la Bourse des Livres. J'ai vu l'information, j'ai trouvé que c'était une bonne initiative. Mais, je n'ai aucune information, et je l'avais déjà demandée l'an passé. J'avais demandé, vous m'avez dit « vous les aurez », je les attends toujours... C'est La Poste, oui ! J'ai déménagé, je suis toujours au Blanc-Mesnil (parfois il y a des rumeurs qui circulent). Je voudrais qu'on me fasse un petit compte-rendu de ce qui se passe à la Maison que je connais le plus, celle des Tilleuls, mais on peut élargir aux autres. On donne beaucoup d'argent et on ne voit pas beaucoup de choses.

MME CHRISTINE COMAYRAS :

Si je peux me permettre, M. BRAMY (mais comme vous y allez souvent je pense que le personnel sur place, qui est d'ailleurs le même qu'avant, pourra vous les donner), les programmes sont affichés partout, entre autres à la Maison des Tilleuls. A côté du comptoir, il y a tout un panneau et il y a tout le programme, donc je vous invite à y aller. Si vous souhaitez qu'on vous envoie le programme je pourrai demander à la Direction de l'IFAC si c'est possible de le transmettre à tout le monde.

M. HERVE BRAMY :

(...) les conseillers municipaux soient informés des activités (*inaudible, hors micro*).

M. DIDIER MIGNOT :

Une autre question, si vous permettez. Je l'avais demandé l'année dernière mais on n'a pas eu la réponse. Je comprends qu'il y ait une sélection des projets, mais pourrait-on avoir la liste des associations dont les projets n'ont pas été retenus ? Et éventuellement, pourquoi ?

MME CHRISTINE COMAYRAS :

Je ne sais pas si on peut la donner, à ma connaissance c'est l'Etat, entre autres, vous pouvez voir, c'est les budgets que donne l'Etat.

M. DIDIER MIGNOT :

Je pose la question, y compris si c'est l'Etat qui participe à la sélection.

M. JEAN-PHILIPPE RANQUET :

Vous pourrez l'avoir.

M. DIDIER MIGNOT :

J'avais demandé cela l'année dernière et je ne l'ai pas eu, c'est pourquoi je repose la question.

M. JEAN-PHILIPPE RANQUET :

C'est un oubli. Y a-t-il encore des remarques ou des questions ? M. SOUBEN.

M. JEAN-YVES SOUBEN :

On n'a pas fait le calcul mais sur l'ensemble des sommes du Contrat de Ville, l'IFAC en consomme une grande partie, ça nous paraît intéressant de savoir qui n'a pas pu accéder au Contrat de Ville. Nous nous abstenons, c'est un peu dommage pour Les Abeilles Laborieuses, etc., un certain nombre d'associations qui méritent...

MME CHRISTINE COMAYRAS :

Monsieur, sachez que Les Abeilles Laborieuses font partie du Contrat de Ville et ont un contrat...

M. JEAN-YVES SOUBEN :

Vous n'écoutez pas ce que je suis en train de dire ?

MME CHRISTINE COMAYRAS :

Si, je suis en train de répondre à votre question, vous dites « Les Abeilles Laborieuses ».

M. JEAN-YVES SOUBEN :

On va s'abstenir, c'est dommage pour un certain nombre d'associations qu'on connaît, mais comme on n'a pas tous les tenants et aboutissants on s'abstient.

MME CHRISTINE COMAYRAS :

Je vous dis juste que Les Abeilles Laborieuses ont bien été retenues.

M. JEAN-YVES SOUBEN :

J'ai bien compris ! Je vous dis que je regrette pour Les Abeilles Laborieuses, j'ai lu le dossier, moi.

MME CHRISTINE COMAYRAS :

Ah ! Vous regrettez de ne pas voter pour, excusez-moi ! Nous transmettons aux Abeilles Laborieuses vos regrets.

M. JEAN-PHILIPPE RANQUET :

Qui est pour l'adoption de ce mémoire ?

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 31 voix POUR, 9 voix POUR (le groupe d'opposition « Blanc-Mesnil au cœur ») 2 voix ABSTENTIONS (le groupe d'opposition « Vert et Ouvert »),

- APPROUVE la programmation 2017 du Contrat de ville ;
- AUTORISE monsieur le Maire à signer les documents contractuels relatifs à cette programmation ;
- DIT que les crédits budgétaires nécessaires sont inscrits aux chapitre et article correspondants.

<p>3. CONTRAT DE VILLE – SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS DANS LE CADRE DE LA PROGRAMMATION 2017</p>

M. JEAN-PHILIPPE RANQUET :

En écho de la précédente délibération dans le cadre de la programmation définie par la Ville, celle-ci aborde les subventions au tissu associatif Blanc-Mesnilois, pour un montant global de 21 000 €.

M. SOUBEN.

M. JEAN-YVES SOUBEN :

Une petite remarque qui n'est pas directement liée à ce dossier mais qui concerne les subventions. Comme M. le Maire n'est pas là je vais m'adresser beaucoup à Mme HAMA. Mme KHALI n'étant pas là je vous demanderai à vous, premier adjoint, si vous pouvez me donner une réponse.

Aux pages 56 et 57 du précédent PV j'ai soulevé une question à l'école concernant Henri Wallon maternelle, j'ai mal été compris, j'ai peut-être voulu aller trop vite. Le voyage en classe de découverte pour les deux classes de grands s'est, à ma connaissance, très bien déroulé, et vous avez bien fait de continuer ce que nous avons mis en place, mais je vous posais la question de la solidarité municipale pour les enfants en hébergement précaire sur notre Ville.

Le prix moyen pour les enfants des Tilleuls est de l'ordre de 50 € pour les 4 jours à Nanteuil, pour 4 enfants défavorisés sur ces 2 classes, le montant est de 120 €. La solidarité des parents d'élèves et des enseignants a permis de payer 1 séjour sur les 4, il en reste 3 à payer, c'est-à-dire entre 210 € et 360 €.

Trouvez-vous normal que les enseignants de cette école qui ont une tâche bien difficile à effectuer et s'exécutent sans se plaindre, avec beaucoup de mérite... Trouvez-vous normal qu'on ponctionne sur leur salaire de professeurs des écoles, ce montant ? Ils ne rendent pas suffisamment de services à la collectivité en enseignant dans un quartier de notre Ville où des enfants, plus qu'ailleurs, rencontrent des difficultés sociales, économiques, des accidents de la vie, du chômage, des familles monoparentales ? Des enfants qui dès la maternelle partent avec un handicap socio-économique ; est-ce normal de leur mettre des bâtons dans les roues en plus ?

Ma question est simple : est-ce aux enseignants de payer ? Je ne vous parle pas des gâteaux que l'on vend dans toutes les écoles pour financer la fête de fin d'année, qui elle-même finance des activités par l'intermédiaire de la coopérative scolaire, mais de professeurs et de parents d'élèves qui vont mettre la main à la poche pour aider des familles à payer ces séjours.

Si votre réponse est la même que la mienne, acceptez-vous de faire jouer la solidarité municipale pour aider cette école maternelle qui en a bien besoin ? Je vous rappelle qu'il s'agit d'environ 300 €, ce qui n'est rien comparé au bénéfice pédagogique qu'en ont tiré les enfants. Par contre, c'est beaucoup pour une école des Tilleuls. Je suis sûr que si l'on posait la question aux Blanc-Mesnilois, ils s'exprimeraient en faveur de cette solidarité municipale.

Merci.

M. JEAN-PHILIPPE RANQUET :

Comme nous sommes sympathiques, votre question n'a rien à voir avec l'ordre du jour mais Rahnia va quand même vous répondre.

MME RAH Nia HAMA :

C'est une question importante puisqu'il s'agit d'enfants en grande difficulté, dans des familles vulnérables. Je crois que la réponse du Maire, au dernier conseil, avait été claire : nous étudions au cas par cas. Il faut que ces familles se manifestent auprès du CCAS et du service Accueil et Education, et nous étudierons au cas par cas les demandes. Bien entendu, il ne s'agit pas de pénaliser ces enfants.

J'espère que ma réponse vous satisfait.

M. JEAN-YVES SOUBEN :

Pas vraiment, Mme HAMA. La question a été posée il y a un mois, votre réponse est exactement la même qu'auparavant. Les dossiers ont été étudiés par les services puisque lorsqu'il y a des séjours en classe de découverte, etc., il y a toujours une réunion dans l'école avec les parents, les enseignants, les directions d'école, la représentante de l'inspectrice, et les services de la Ville avec les parents.

Les cas de ces quatre enfants ont été étudiés, on leur a dit qu'il fallait payer plein pot, donc maintenant accepte-t-on de considérer que ces enfants-là sont blanc-mesnilois ? Alors, ils le sont momentanément, je suis d'accord avec vous, mais accepte-t-on de dire qu'ils sont blanc-mesnilois ? Auquel cas, ça ne coûterait qu'environ 300 € à la Ville.

MME RAH Nia HAMA :

M. SOUBEN, je n'ai pas été saisie de ces cas, je vais vérifier qu'une demande a bien été faite au CCAS et je verrai la situation de ces jeunes. Effectivement, ils sont domiciliés sur Le Blanc-Mesnil, donc ils vivent à l'heure actuelle au Blanc-Mesnil, je suis d'accord. Je vais voir cette situation.

En général, je suis informée des cas particuliers, dans ce cas-là je n'ai pas eu d'information.

Nous allons reprendre ce dossier et je verrai ce qu'il en est.

M. JEAN-YVES SOUBEN :

Alors je vous demande de considérer, Mme HAMA, que je vous ai saisie et que je vous ai informée de cette situation.

MME RAHNIA HAMA :

J'ai bien entendu.

M. JEAN-YVES SOUBEN :

Et je reste à votre disposition.

MME RAHNIA HAMA :

Très bien, merci.

M. JEAN-PHILIPPE RANQUET :

Nous passons au vote. Qui vote pour ? C'est pareil...

MME ANNE-MARIE DELMAS :

Si on posait les trois questions à chaque fois ce serait bien plus clair pour tout le monde, et pour vous, et pour l'administration, et pour nous.

Pourquoi nous prêtez-vous des votes sans nous poser la question ?

M. JEAN-PHILIPPE RANQUET :

Je vous pose la question : Contrat de Ville, subventions aux associations dans le cadre de la programmation 2017, qui vote pour ? Voilà, vous êtes contente ?

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 31 voix POUR, 9 voix POUR (le groupe d'opposition « Blanc-Mesnil au cœur ») 2 voix ABSTENTIONS (le groupe d'opposition « Vert et Ouvert »),

- APPROUVE l'attribution de ces subventions aux associations, au titre de la programmation 2017 du Contrat de ville ;
- AUTORISE monsieur le Maire à signer les documents relatifs à ces demandes de subvention ;

- DIT que les crédits budgétaires nécessaires sont inscrits aux chapitre et article correspondants.

M. JEAN-PHILIPPE RANQUET :

Voilà, vous êtes contente ? Eh bien, mon Dieu !

MME ANNE-MARIE DELMAS :

Si on pouvait s'abstenir d'invoquer Dieu dans cette instance, ça m'arrangerait !

4. BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE – 1ERE DECISION MODIFICATIVE DU BUDGET

M. JEAN-PHILIPPE RANQUET :

Cette première décision modificative a pour unique objet de permettre la consignation d'une somme de 10,5 M€ dans le cadre du contentieux qui oppose la Ville à Seine-Saint-Denis Habitat et au liquidateur de l'ex-OPIEVOY.

En effet, par-delà la constatation sur le fond par les parties adverses de nos décisions de préemption (dont les recours sont pendants), est apparu un différend sur le prix du patrimoine de l'ex-OPIEVOY ; différend ayant généré comme il se doit une saisine du juge de l'expropriation compétent pour statuer dans ce cas d'espèce.

Cette procédure particulière est assortie d'une obligation de consigner 15 % du montant de l'avis émis par France-Domaine, soit 10,5 M€. Cette consignation s'effectue auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, son financement nécessite de contracter un prêt court terme, le temps que le juge ait rendu ses conclusions.

Y a-t-il des remarques ou des questions ? M. RAMOS.

M. ALAIN RAMOS :

On a voté le primitif il n'y a même pas un mois, on a déjà une DM à 10 M€, c'est quand même pas mal, et en plus ça aborde un problème et un dossier dont l'administration et la municipalité étaient au courant depuis le 16 février, si j'ai bien lu la note. Donc, pourquoi n'est-ce pas passé au primitif ?

Deuxième remarque, on parle d'une affaire juridique dont on ne connaît pas les tenants et les aboutissants. On a connu le premier résultat du Tribunal administratif de Montreuil, depuis on n'a pas connaissance de l'évolution de ce dossier sur l'OPIEVOY. Donc, on aimerait avoir des informations précises sur le dossier sur l'OPIEVOY avant de pouvoir statuer sérieusement sur 10 M€.

M. JEAN-PHILIPPE RANQUET :

On a fait appel, effectivement, du référé, et on a décidé de poursuivre le fond, parce qu'on n'est pas d'accord sur le prix. On continue en appel... Au fond.

M. BRAMY.

M. HERVE BRAMY :

Ce qui veut dire concrètement que l'office Seine-Saint-Denis Habitat a acheté.

M. JEAN-PHILIPPE RANQUET :

Non. Enfin, si on veut.

M. HERVE BRAMY :

Ils ont acheté. Vous, la majorité, les mettez au tribunal, mais ils ont acheté. Pourquoi n'a-t-on pas l'information dans le Journal municipal ? Je trouverais cela normal. J'ai le film du Maire devant les habitants, qui dit : « On va essayer d'acheter, mais si on n'y arrive pas on aura tenté ».

M. JEAN-PHILIPPE RANQUET :

Vous êtes dans la presse régionale. C'est encore mieux !

M. HERVE BRAMY :

Je vous parle du journal du Blanc-Mesnil... C'est une information qui concerne quand même plusieurs milliers de locataires.

M. JEAN-PHILIPPE RANQUET :

Toujours est-il qu'on attend la fin du jugement. Après, nous verrons.

M. HERVE BRAMY :

Dans quatre ans !

M. JEAN-PHILIPPE RANQUET :

Non, c'est entre trois et six mois, la décision, ce ne sera pas dans quatre ans.

M. HERVE BRAMY :

Non, non ! On en reparlera.

M. JEAN-PHILIPPE RANQUET :

On en reparlera.

M. HERVE BRAMY :

Vous mettrez ce que vous êtes en train de dire au PV. Ce ne sera pas dans six mois !

M. JEAN-PHILIPPE RANQUET :

C'est enregistré.

M. HERVE BRAMY :

Il y en aura au moins pour trois ans.

M. JEAN-PHILIPPE RANQUET :

Pas du tout !

M. HERVE BRAMY :

Les affaires juridiques, c'est plus long qu'on ne pense.

M. JEAN-PHILIPPE RANQUET :

On ne va pas s'éterniser. Qui vote pour cette délibération ?

M. DIDIER MIGNOT :

Attendez, quand même, c'est un sujet important ! La décision modificative : on comprend bien la nature du mémoire, sur la consignation une procédure juridique se poursuit mais ce n'est pas marqué dans le mémoire, donc c'est normal qu'on pose la question.

M. JEAN-PHILIPPE RANQUET :

Bien sûr. On vous a répondu.

M. DIDIER MIGNOT :

Attendez, il y a eu un Tribunal administratif. La Cour d'appel de Versailles s'est-elle prononcée ou pas ?

M. JEAN-PHILIPPE RANQUET :

Oui, sur l'ordonnance du référé.

M. DIDIER MIGNOT :

D'accord. Maintenant, quelle est la procédure à suivre ? On a besoin de savoir.

M. JEAN-PHILIPPE RANQUET :

Il y a une procédure au fond sur la demande du Tribunal administratif... Et ensuite devant le juge concernant le prix de France-Domaine. C'est un peu complexe mais c'est comme ça.

M. HERVE BRAMY :

La procédure va coûter combien à la Ville ?

M. JEAN-PHILIPPE RANQUET :

On ne sait pas puisque ce n'est pas terminé.

M. DIDIER MIGNOT :

On va voter contre. Je vous demande, à la limite, de reporter ce mémoire pour qu'on essaie de comprendre un peu plus.

M. JEAN-PHILIPPE RANQUET :

On ne peut pas, justement, puisqu'on doit débloquer, passer en consignation les 10 M€.

M. DIDIER MIGNOT :

M. RAMOS a raison, ce sujet aurait très bien pu être intégré dans le budget primitif.

M. JEAN-PHILIPPE RANQUET :

Non, pas du tout.

M. DIDIER MIGNOT :

Pourquoi ?

M. JEAN-PHILIPPE RANQUET :

Parce qu'en fin de compte, on n'a pas encore le jugement, si j'ai bien compris. Il y a eu des éléments nouveaux entre-temps, donc ce n'était pas possible.

M. DIDIER MIGNOT :

Ce n'est pas clair, vraiment. Je vous demande officiellement de reporter le vote de ce mémoire.

M. JEAN-PHILIPPE RANQUET :

Non, on ne peut pas.

M. DIDIER MIGNOT :

Vous faites comme vous voulez mais je vous le demande officiellement.

M. JEAN-PHILIPPE RANQUET :

Non, on ne peut pas parce qu'il faut la confirmation... Justement débloquer les 10 M€...

M. DIDIER MIGNOT :

On voulait voter contre, on va voter doublement contre !

M. JEAN-PHILIPPE RANQUET :

D'accord. Pour ce budget principal de la ville, 1^{ère} décision modificative du budget, nous procédons au vote.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 31 voix POUR, 9 voix CONTRE (le groupe d'opposition « Blanc-Mesnil au cœur ») 2 voix CONTRE (le groupe d'opposition « Vert et Ouvert »),

- APPROUVE la première décision modificative du budget principal de la Ville 2017, équilibrée en dépenses et en recettes en section d'investissement.

5. BUDGET ANNEXE DU CENTRE DE SOINS, D'ACCOMPAGNEMENT ET DE PREVENTION EN ADDICTOLOGIE (C.S.A.P.A.) – 1ERE DECISION MODIFICATIVE DU BUDGET

M. JEAN-PHILIPPE RANQUET :

Il s'agit ici de reprendre les résultats de ce budget annexe, tels qu'ils ont été arrêtés lors de la séance du Conseil Municipal du 30 mars dernier, en tenant compte par ailleurs des observations de l'Agence Régionale de Santé (ARS), autorité de tutelle. Cette dernière exige en effet qu'une partie de l'excédent cumulé soit affectée en réserve de compensation ; en substance :

- la section d'exploitation intègre un résultat de 159 904,19 €,
- la section d'investissement reprend un résultat de 13 127,93 € auquel va s'ajouter la réserve de 40 000 € voulue par l'ARS.

Y a-t-il des questions, des remarques ? Non.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- APPROUVE la première décision modificative du budget annexe du Centre de Soins, d'Accompagnement et de Prévention des Addictions (CSAPA) 2017, équilibrée en dépenses et en recettes en section d'exploitation et en section d'investissement.

6. BUDGET ANNEXE DU SERVICE DE SOINS INFIRMIERS A DOMICILE (S.S.I.A.D.) – 1ERE DECISION MODIFICATIVE DU BUDGET

M. JEAN-PHILIPPE RANQUET :

A l'instar du budget annexe du CSAPA, cette décision modificative vise à intégrer le résultat arrêté lors de la séance du Conseil Municipal du 30 mars dernier. L'excédent de la section d'exploitation est intégralement affecté en investissement et vient donc s'additionner à celui de la section d'investissement. De fait, cette DM ne présente pas d'écriture en section d'exploitation.

Y a-t-il des questions, des remarques ? Non.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- APPROUVE la première décision modificative du budget annexe du Service de Soins Infirmiers A Domicile (SSIAD) 2017, équilibrée en dépenses et en recettes en section d'exploitation et en section d'investissement.

7. CONVENTIONS PARTICULIERES DE MAITRISE D'OUVRAGE TEMPORAIRE AVEC LE S.I.G.E.I.F. POUR L'ENFOUISSEMENT DES RESEAUX
--

M. JEAN-PHILIPPE RANQUET :

Cette convention concerne quatre voies communales :

- rue de Bergerac,
- avenue du Maréchal Gallieni,
- rue de Londres et avenue Paul Vaillant-Couturier,
- rue Maxime Gorki.

Le SIGEIF va donc porter des travaux d'enfouissement des lignes aériennes supports du réseau de distribution d'électricité, de communication électronique et d'éclairage public. Le montant global de ces opérations est évalué à 1,2 M€. Les conventions définissent le financement de ces travaux, dont la Ville assurera : 773 K€.

Y a-t-il des questions, des remarques ? Non.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- APPROUVE les conventions de maîtrise d'ouvrage temporaires qui seront passées entre la Ville et le SIGEIF pour l'enfouissement des lignes aériennes électriques de distribution publique, de communications électroniques et d'éclairage public ;
- AUTORISE monsieur le Maire à signer lesdites conventions ainsi que les conventions financières, administratives et techniques à venir si les montants qui y seront indiqués sont inférieurs ou égaux à ceux de l'enveloppe prévisionnelle définie dans la convention de maîtrise d'ouvrage temporaire et s'ils sont inscrits au budget.

8. DECISIONS PRISES PAR M. LE MAIRE EN VERTU DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES
--

M. JEAN-PHILIPPE RANQUET :

Il n'y aura pas de vote. M. SOUBEN.

M. JEAN-YVES SOUBEN :

Je voudrais rappeler que le CPTG organise le 21 mai, sur le Triangle de Gonesse, une opposition à la construction d'Europa City.

M. JEAN-PHILIPPE RANQUET :

On le savait le mois dernier, on avait déjà prévenu. On est au courant.

M. JEAN-YVES SOUBEN :

Merci.

M. JEAN-PHILIPPE RANQUET :

Rendez-vous pour le prochain Conseil Municipal le 29 juin.

M. DIDIER MIGNOT :

Avez-vous des informations pour le Conseil spécial sénatoriales ?

M. JEAN-PHILIPPE RANQUET :

Il y en aura certainement un avant le 29 juin. Je n'ai pas de confirmation.

M. DIDIER MIGNOT :

Il y en aura un vraisemblablement le 25 juin, le dimanche matin.

M. JEAN-PHILIPPE RANQUET :

Je vous remercie, bonne soirée.